

puis dise à un député: Déposez votre amendement et nous verrons ce que nous pouvons en faire. Je ne crois pas que ce soit résoudre le problème d'une manière satisfaisante.

Le très hon. M. MEIGHEN: La question pourrait être renvoyée à un comité.

M. FORKE: Oui, quelque chose de ce genre. On sait fort bien, je pense, qu'il existe au Canada un grand nombre de compagnies surcapitalisées. Nous avons quelque difficulté à définir ce qu'est une valeur fictive, mais on m'a laissé entendre que le ministre s'était tant soit peu enlisé au sujet de cette question des valeurs fictives. A mon sens, le Gouvernement devrait soigneusement étudier cette question. Nous devrions prendre quelque mesure pour empêcher la formation de compagnies surcapitalisées, ou majorant leur capital-actions après coup, ce qui donne une fausse idée au public des capitaux engagés dans ces compagnies ou corporations. Le Gouvernement, ce me semble, devrait faire davantage que demander à un député de lui offrir des suggestions.

L'hon. M. STEWART: C'est justement ce que j'ai dit et ce que j'entends. Le Gouvernement est prêt à déposer tout amendement qui apportera remède à cette difficulté et accueillera avec plaisir les conseils de l'honorable député. Si j'ai bien saisi son raisonnement, je pense qu'une fois les suggestions analysées, on s'apercevra qu'il existe beaucoup de plaintes auxquelles il est impossible de faire droit. Cependant, l'amélioration de la loi n'est pas impossible, je la crois fort possible.

M. WOODSWORTH: Notre situation est certainement anormale. Les membres du cabinet admettent franchement qu'il existe au Canada des valeurs fictives, même si nos définitions diffèrent quelque peu. Ils admettent aussi que la surcapitalisation, c'est-à-dire l'émission de valeurs pour lesquelles le public ne reçoit rien est un danger, mais néanmoins et en dépit du fait que l'attention du Gouvernement a été souvent appelée sur cette question, on semble incapable de trouver les moyens d'enrayer le mal. Ceux d'entre nous qui ne sont ni avocats ni financiers sont parfois surpris que lorsqu'il s'agit d'intérêts acquis le Gouvernement se trouve dans l'impotence et ne peut agir pour sauvegarder l'intérêt public. S'il s'agit d'un laitier qui baptise son lait, on peut agir promptement pour empêcher cet abus et sans s'occuper de savoir si l'eau est pure ou impure, si elle est alcaline ou non. Nous prétendons que le public est trompé. La masse du peuple et le Gouverne-

[M. Forke.]

ment sont d'accord pour constater qu'on a volé le public par ce procédé qui consiste à émettre des valeurs fictives. Cependant, tous les ans, chaque fois que ce sujet est amené sur le tapis, le Gouvernement tente de se dégager comme il essaye de le faire aujourd'hui. La Chambre a eu à s'occuper de cas fréquents de privilèges spéciaux. Chaque fois que nous en avons amené un en dehors d'une ou deux catégories bien connues, on nous dit que nous faisons des discours abstraits. Je prétends que le public s'intéresse vivement aux questions de cette nature. Je vais citer un paragraphe que j'ai récemment relevé dans le *Daily Telegraph*, de Québec, et où l'on nous indique le rapport étroit qui existe entre le capital fictif et le tarif douanier. L'article dit:

Nous comptons que tous ceux qui prédisent la ruine totale du Canada à cause des réductions apportées au tarif ou du relèvement qui n'a pas eu lieu ne manqueront pas de dire au public si, oui ou non, le Canada doit continuer à protéger des millions de dollars de valeurs fictives qui, périodiquement, inondent nos entreprises industrielles, alors que leurs profits sont tellement considérables qu'elles craignent la censure publique.

D'un autre côté, si l'on demande au gouvernement d'Ottawa de protéger des industries coalisées possédant des millions de capital fictif pour le grand profit des lanceurs d'affaires, ce renseignement devrait accompagner les prédictions de ruine contenues dans les discours sur le tarif douanier.

Nous sommes aussi d'avis que le Gouvernement devrait immédiatement enquêter au sujet de ces capitaux majorés ou fictifs appartenant aux industries coalisées qui demandent encore plus de protection.

Je recommande ce paragraphe à la très sérieuse considération du Secrétaire d'Etat (l'hon. M. Copp).

Actuellement, nous avons sous les yeux les résultats si étendus de la faillite de la Home Bank. Je comprends que l'une des causes de cette faillite provient d'avances d'argent faites à des entreprises incertaines, qui offraient au public des valeurs fictives. Maintenant, l'on nous demande d'indemniser les déposants de la Home Bank, et nous ne songeons pas à prendre les moyens d'empêcher pareilles fraudes à l'avenir.

Le conflit qui vient de se produire aux houillères de la Nouvelle-Ecosse nous met en face d'une situation qui s'impose sérieusement à notre examen. Il a été maintes fois porté à la connaissance de ce Gouvernement que la British Empire Steel Co. persiste à vouloir réaliser des dividendes sur des actions fictives. J'ai eu l'an dernier l'occasion de signaler à son attention la manière dont le capital de cette société a été constitué. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit alors, mais il est connu qu'en demandant son autorisation cette société dut admettre qu'elle n'aurait pas besoin d'une très grosse mise de fonds. Un